

Message du premier ministre du Québec

Le renouvellement 2022 du plan d'action pour le lac Champlain La force du partenariat

Le bassin du lac Champlain est depuis très longtemps d'une grande importance pour les Québécoises et les Québécois. Se situant de part et d'autre de notre frontière commune, le bassin se prolonge au Québec avec celui de la rivière Richelieu et du fleuve Saint-Laurent. Avec nos amis du Vermont et de l'État de New York, nous bénéficions des vastes richesses naturelles et de la dynamique économique reliées à cette situation géographique exceptionnelle.

Avec ces bénéfices partagés viennent de grandes responsabilités communes. Nous avons le devoir de protéger et promouvoir cette région que le monde entier nous envie pour sa grande beauté. Les défis sont nombreux, à commencer par la lutte contre les changements climatiques et la protection de la biodiversité. La sécurité humaine est aussi au cœur de nos préoccupations, notamment après les importantes inondations subies ces dernières années.

Forts d'un partenariat construit au cours de nombreuses années, le Québec, le Vermont et l'État de New York poursuivent leurs engagements en renouvelant le plan d'action pour la restauration et la protection des eaux et des ressources naturelles du lac Champlain. Intitulé *Perspectives d'action : un plan progressif pour l'avenir du lac Champlain*, la cinquième édition de ce plan constitue à nouveau un modèle particulièrement inspirant de démarche de développement durable et de gestion intégrée des ressources en eau.

La révision du plan d'action a été conduite grâce aux efforts constants du comité directeur du Programme de mise en valeur du lac Champlain (*Lake Champlain Basin Program*, LCBP), dont le rôle est inscrit dans l'Entente de coopération en matière d'environnement relativement à la gestion du lac Champlain qui lie les gouvernements du Québec, du Vermont et de l'État de New York depuis 1988.

Les objectifs du plan d'action 2022 du LCBP ont été établis en s'appuyant sur une consultation encore plus large des organisations intéressées. Ils tiennent compte aussi des recommandations des citoyens soucieux de restaurer et de protéger les ressources naturelles du bassin, tout en préservant les activités économiques essentielles de la région. Le plan propose des actions en ce sens, encourageant ainsi le développement d'une communauté prospère, unie et impliquée, et ce, de part et d'autre de la frontière.

C'est donc avec le même enthousiasme que le Gouvernement du Québec remercie et félicite les équipes et le comité directeur du LCBP pour le travail accompli et s'engage de nouveau à participer très activement, aux côtés de ses partenaires du Vermont et de l'État de New York, à la gestion du lac Champlain et de son bassin, au bénéfice des générations actuelles et futures.



François Legault